

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts ont été convoqués par M RIVIERE Francis, maire, pour le trois mars deux mil vingt-six à 20h30.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du précédent conseil
3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget principal
4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Lotissement
5. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus
6. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – Budget principal
7. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – Budget lotissement
8. Vote des taux d'imposition 2026
9. Approbation du Budget primitif 2026 – Budget principal
10. Approbation du Budget primitif 2026 – Budget lotissement
11. Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque santé des agents – mandat au Centre de Gestion de la Vendée
12. Tableau des effectifs au 01 mars 2026
13. Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatifs au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et le Plan Local d'Urbanisme Habitat (PLUIH)
14. Demande de subvention auprès du Département de la Vendée pour le déficit foncier pour les travaux de construction de 8 logements sociaux à destination des seniors situés au 8 rue de la Huguenoterie
15. Signature de la convention avec Vendée Eau pour l'extension du réseau d'eau potable pour la mise en place d'un poteau incendie lieu-dit « Les Ecorbeaux »
16. Questions diverses

Le maire.



SEANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr- des-Gâts, dûment convoqués se sont réunis à 20h30 en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Francis RIVIERE, maire.

Nombre de membres en exercice : **14** Présents : **12** Votants : **12**

Etaient présents : AUGER Frédéric, AUGER Christophe, BELAUD Claude, AUGER Aurélie, MARTINEAU Maryline, GAUTOURNEAU Ludovic, AUVINET Régine, DESMIER Jean-Louis, PERRIN Jérémie, VALET Jean-Claude, MORIN Tommy et RIVIERE Francis

Absents : PAIN Céline excusée et FOVEZ Karine

Secrétaire de séance : MORIN Tommy

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur MORIN Tommy est désigné secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2026 a été transmis via l'application « Pléiade » le 16 janvier 2026 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr-des-Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025.

3. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre les dépenses et les recettes qui peuvent être effectuées avant le vote du budget, pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget prévu en avril mars 2026, l'article L1612-1 du CGCT autorise le maire à :

- Mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18, sur autorisation du conseil municipal.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement (hors autorisation de programme) avant le vote du budget primitif 2026 comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts sur l'exercice 2025	Plafond du 1/4 des crédits	Autorisation provisoire 2026 par chapitre
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
204	Subventions d'équipements versées	30 880,00 €	7 720,00 €	7 720,00 €
21	Immobilisations corporelles	751 693,01 €	187 923,25 €	187 923,25 €
23	Immobilisations en cours	7 461,09 €	1 865,27 €	1 865,27 €
TOTAL		800 034,10 €	200 008,53 €	200 008,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. Révision des loyers de logements locatifs au 1^{er} mars 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la révision des loyers des logements locatifs communaux au 1^{er} mars 2026 en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre :

IRL 3^{ème} trimestre 2024 : 144.51

IRL 3^{ème} trimestre 2025 : 145.77 (+0.87%)

- Logement 2 rue Louis Moyzand occupé par Mr DA COSTA Francisco et Mme POMMERET Christelle :
Révision au 1^{er} mars 2026 : $635.57 \text{ €} \times 145.77 / 144.51 = 641.11 \text{ €}$

- Logement 8 rue du Prieuré occupé par Mr et Mme CHARON Daniel :
Révision au 1^{er} mars 2026 : $495.77 \text{ €} \times 145.77 / 144.51 = 500.09 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte des augmentations des loyers des logements locatifs communaux au 1^{er} mars 2026,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

5. SYDEV – contribution annuelle pour des travaux de maintenance de l'éclairage public 2026

Monsieur le maire donne lecture de la proposition financière du SYDEV concernant les travaux de maintenance de l'éclairage public 2026 et informe le conseil municipal que :

- ✓ Le montant de la contribution au titre de l'année 2026 s'élève à 2 046.74 € pour 149 point lumineux (forfait de 3 visites),
- ✓ La contribution de la commune aux éventuels travaux de dépannage est établie sur la base d'un montant forfaitaire de 242.10 € par intervention,
- ✓ Pour les infrastructures sportives, le forfait d'intervention (par déplacement) s'élève à 186.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte des données techniques et financières présentées ci-dessus,

- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. Travaux de voirie communale 2026

Monsieur Frédéric AUGER, responsable de la commission voirie, présente au conseil municipal l'estimation des travaux de voirie 2026 réalisée par Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay Le Comte.

L'estimation comprend les travaux sur les voies communales suivantes :

- Les Basses Vallées : 180 m
- Le Quaireux : 130 m
- Le chemin des Mares : 285 m
- La Pironnière : 150 m
- Chemin du Moulin à Vent : 220 m

Soit un montant estimatif de travaux de 51 436.50 € HT soit 61 723.80 € TTC.

Vu l'avis de la commission voirie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De réaliser les travaux à hauteur de 51 436.50 € HT sur les voies communales suivantes :
- Les Basses Vallées : 180 m
- Le Quaireux : 130 m
- Le chemin des Mares : 285 m
- La Pironnière : 150 m
- Chemin du Moulin à Vent : 220 m
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le marché à intervenir,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

7. Honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux 2026 sur la voirie communale

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de maîtrise d'œuvre d'Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay Le Comte pour les travaux 2026 sur la voirie communale.

Le montant du devis s'élève à la somme de 2 875 € HT pour une estimation prévisionnelle de travaux de 50 000 € HT (SOIT 5.75%).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De confier à Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay Le Comte la maîtrise d'œuvre pour les travaux 2026 sur la voirie communale,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Signature du bail professionnel du local situé au 3 Rue de la Gâtine

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, suite à la résiliation amiable et anticipée du bail commercial de Mme Delphine GUERINEAU au 31 octobre 2025, il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer un bail professionnel du local situé au 3 Rue de la Gâtine avec Mme Audrey THEVENET.

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 9 ans. Pour aider au début d'activité, le loyer des deux premières périodes triennales sera minoré, soit un loyer de 150 € HT pour la 1^{ère} période triennale, 200 € HT pour la 2^{ème} période triennale et 250 € pour la 3^{ème} période triennale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De donner son accord pour la signature d'un bail professionnel d'une durée de 6 années minimum à 9 ans maximum à compter du 1^{er} février 2026 pour le local situé au 3 Rue de la Gâtine, propriété de la commune, sur la base d'un loyer sur deux premières périodes triennales qui sera minoré, soit un loyer de 150 € HT pour la 1^{ère} période triennale, 200 € HT pour la 2^{ème} période triennale et 250 € pour la 3^{ème} période triennale.
- D'autoriser monsieur le maire à signer ce bail professionnel et à accomplir toutes les formalités nécessaires,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

9. Questions diverses

Point à temps (PAT)

Monsieur Jérémy PERRIN fait remarquer que la Route de la Pierre Percée a des trous qu'il convient de combler avec du PAT. Le nécessaire sera fait par le service technique de la commune.

Travaux de débroussaillage et lamier

Monsieur Frédéric AUGER indique que les travaux de débroussaillage et de lamier sont à l'arrêt du fait des intempéries de ces derniers jours. Le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

Outillage

Un sécateur et une perceuse visseuse ont été achetés pour le service technique pour un montant de 483.17 € HT soit 579.80 € TTC.

Compteur électrique du plan d'eau

Pour répondre à la demande de l'association FCPB pour la manifestation « La Féria » organisée le 06 juin prochain, une demande de renforcement à hauteur de 18 KVA du compteur électrique est en cours. Les frais engendrés par cette modification seront pris en charge par la commune.

Rénovation et extension des vestiaires du terrain de foot

Le chantier a débuté depuis le 05 janvier 2026.

Calendrier :

- Samedi 07 février 2026 à 12h30 à la salle polyvalente Le Casoar : repas des aînés
- Jeudi 19 février 2026 à 9h00 à la Mairie : commission révision liste électorale
- Mardi 24 février 2026 à 20h00 à la Mairie : commission finances
- Mardi 03 mars 2026 à 11h00 à la Mairie : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Prochain conseil :

- Mardi 03 mars 2026 à 20h30 avec pour ordre du jour principal :
 - o Le vote du Compte Financier Unique 2025
 - o Le vote du Budget Primitif 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La séance est close le 20 janvier 2026 à 21h50 comportant les délibérations suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025
3. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
4. Révision des loyers de logements locatifs au 1^{er} mars 2026
5. SYDEV – contribution annuelle pour des travaux de maintenance de l'éclairage public 2026
6. Travaux de voirie communale 2026
7. Honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux 2026 sur la voirie communale
8. Signature du bail professionnel du local situé au 3 rue de la Gâtine

Le maire,
Francis RIVIERE



Le secrétaire de séance,
Tommy MORIN

